

<https://www.snetap-fsu.fr/Profession-de-foi-pour-les-CAP-nationales.html>



# Profession de foi pour les CAP nationales

- Les Dossiers - Outils militants - Élections générales et professionnelles -

Date de mise en ligne : jeudi 1er novembre 2018

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**Cette profession de foi est commune à l'ensemble des 17 [CAP](#) qui regroupent les personnels de l'Enseignement Agricole et Maritime Public.**

Vous trouverez dans la rubrique "documents de campagne" des publications spécifiques à chaque corps de métier.

**Consultez et téléchargez ici la profession de foi :**

[CAP nationales : Profession de Foi FSU](#)

[Publish at Calameo](#)

## **Il s'agira de SE BATTRE POUR :**

**" Les droits des personnels inscrits dans les statuts de corps :**

- **Le recrutement de titulaires** dans des corps de fonctionnaires avec des [CAP](#) nationales, **le déroulement sans obstacle dans une carrière** sont des garanties indispensables pour les personnels et les protègent de toute pression.

**Contre l'extension du recours au contrat et l'extinction programmée des statuts de la Fonction Publique !**

**" La transparence du déroulement de carrière :**

- La généralisation d'un **barème** (système à points) à toutes les CAP **pour la mobilité géographique des personnels**. Ce système, déjà utilisé dans l'enseignement agricole est une garantie contre l'arbitraire des structures d'accueil.
- L'étude de l'ensemble des dossiers, par la CAP du corps, des agents promouvables, sans filtre préalable de la hiérarchie et l'élaboration d'un **tableau d'avancement** sur des **critères objectifs**.

**Contre l'opacité de décisions administratives non concertées et contre la réduction des compétences des CAP programmée par le gouvernement.**

**" L'égalité de traitement entre tous les personnels :**

- La **rémunération** doit être **équitable** en fonction des corps d'origine et ne pas être arbitrairement soumise à une individualisation sous forme d'un pseudo-mérite et imposée par les hiérarchies.
- Défendre, promouvoir une véritable égalité professionnelle (femmes/hommes...) dans toutes les procédures de carrière (avancement d'échelon, de grade, de corps).
- Chaque agent doit pouvoir développer une carrière sans discrimination. Garantir aux agents en situation de handicap toutes les compensations auxquelles ils ont droit.

**Contre l'arbitraire de décisions administratives et l'accentuation de l'iniquité de traitement des agents.**

« Contre » les projets du chantier gouvernemental « refonder le dialogue social » qui veut la disparition des CAP !

## VOTEZ POUR LES LISTES [FSU](#) !

Dès le 22 novembre 2018, pour voter, utilisez les bulletins de vote fournis par l'administration, sans rajout ni rature. Attention, le cachet de la poste ne fait pas foi, votre vote doit parvenir à l'administration centrale avant le 6 décembre 2018.

## 3 témoignages d'élu.es paritaires sortant.es :

**Philippe BÉRANGER, [DDCSPP](#) 35.**



Philippe, technicien supérieur, DDCSPP 35  
Délégué en CAP

En tant qu'élu désigné par les représentants de la CAP des techniciens supérieurs du MAA pour siéger dans les commissions de réforme, j'ai défendu les agents dans de nombreux départements. Régulièrement, je suis intervenu, pour la reconnaissance de maladies professionnelles suite à des [TMS](#) (troubles musculo-squelettiques) pour des agents exerçant leurs missions en abattoir.

Dans les situations de reclassement, j'ai veillé à ce que celui-ci soit adapté en accord avec l'agent. J'ai obtenu la mise en place de formations nécessaires au nouveau poste.

La présence d'élus compétents et déterminés dans les commissions de réforme est indispensable pour la défense de vos dossiers !

## Geneviève LAURENSEN, Lycée de Montbrison.



Geneviève, professeure certifiée, lycée de Montbrison  
Déléguée du personnel en CAP

Depuis bientôt 4 années je suis représentante SNETAP-FSU à la CAP des enseignant.es certifié.es [PCEA](#).

Être élue CAP demande une grande rigueur mais surtout une écoute attentive des demandes des collègues qui nous font confiance lorsqu'ils nous sollicitent. Nous sommes leur porte-parole auprès l'administration, chargées de faire respecter leurs droits et les principes d'égalité et de transparence.

Le combat syndical est constant et pas uniquement lors des CAP avec les demandes de révision de notes ou d'appréciation, de mutation...Le suivi du dossier des collègues en difficulté dans leur parcours professionnel peut être compliqué voire éprouvant mais toujours humainement riche !

## Caroline BRUKHANOFF, Lycée de Carpentras.



Siéger en qualité d'élue FSU à la CAP des adjoint.es administratif.ves représente de nombreuses heures de face-à-face avec l'administration pour lui enseigner le vécu des collègues sur tout le territoire et se battre pour faire respecter leurs droits !

Mes plus grandes satisfactions ont été les dossiers dans lesquels nous avons réussi à revenir sur des décisions de chefs de service, de direction qui, en dehors de toutes les règles voulaient imposer, dans le cadre d'une mobilité, un profilage de poste ou voulaient écarter tel ou telle agent en situation de handicap. C'est pour cela que la FSU milite pour l'extension à tous les personnels du ministère de l'Agriculture du dispositif du barème qui existe pour les enseignant.es et [CPE](#). Cet outil est un gage de transparence et d'égalité de traitement des dossiers des personnels !

**Déjà en 2014, la FSU, conformément à ses mandats d'unité du mouvement syndical s'était engagée dans une démarche d'union syndicale avec la [CGT](#)-Agri et Sud-Rural autour de valeurs partagées** (la défense du service public, des droits des agents, d'égalité, de transparence), des **pratiques militantes communes** (informer, agir en intersyndicale, construire ensemble un rapport de force et négocier avec l'administration).

En 2018, les candidatures communes en CAP progressent encore et une majorité de nos listes CAP sont intersyndicales, partout où cela a été possible !

Pour la FSU, l'unité syndicale n'est pas qu'un slogan mais une réalité au quotidien !